Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Définissons ensemble un projet urbain de territoire

Comment m'informer et participer au PLUI ?

Habitants, associations locales et usagers du territoire, prenez part à l'élaboration du PLUI.

Tenez-vous **informé de l'évolution du projet** dans les magazines communaux, intercommunaux et la presse locale. Rendez-vous sur le site internet de la CCMA pour **consulter les délibérations** et **participer au forum** de discussion destiné à **nourrir le débat** : échangez-y entre administrés ou adressez-vous directement aux élus et professionnels au service du projet.

Il vous est également possible de vous rendre en mairie ou au siège de la CCMA pour formuler vos remarques sur les registres de concertation du public. Chacun peut y consigner ses observations qu'il habite, travaille ou visite le territoire.

Enfin, impliquez-vous en assistant aux diverses réunions publiques et tables rondes qui auront lieu durant l'élaboration du PLUI, de 2017 à 2019.

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
1 rue de la Corniche de Pail - Pré-en-Pail 53140 PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON
02 43 30 11 11 - www.cc-montdesavaloirs.fr

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs